



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS PRÉFECTURE DE MEAUX

Bureau de l'animation et du développement des territoires

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° BADT/PP/2016-30 du 03 octobre 2016 modifiant la composition de la commission de suivi de site (CSS) relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux

Le sous-préfet de Meaux,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, L.515-8, R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

Vu le décret n° 2005-1130 du 07 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques ;

Vu le décret n° 2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2012-189 du 07 février 2012 portant création des commissions de suivi de site ;

Vu l'arrêté préfectoral n°13 DCSE IC 095 du 30 septembre 2013 portant création de la commission de suivi de site relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 14/DCSE/IC/061 du 25 septembre 2014, n° 16/DCSE/IC/006 du 13 janvier 2016 et n° 2016-03 du 15 février 2016 ;

Vu les arrêtés préfectoraux autorisant la société BASF (ex COGNIS) à exercer ses activités relevant de la nomenclature des installations classées sur le territoire de la commune de Meaux ;

Considérant le courrier du 09 juin 2016 portant modification des membres représentant la société BASF au sein des collèges « exploitant de l'installation classée » et « salariés de l'installation classée » pour siéger en commission de suivi de site ;

Considérant que la société BASF a désigné M. Yan SABBATINI, membre suppléant au sein du collège « exploitant de l'installation classée », MM. Thierry DECOUTURE et Laurent REGNIER, membres titulaires, et M. Olivier MEDEU, membre suppléant, au sein du collège « salariés de l'installation classée » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 13/DCSE/IC/095 du 30 septembre 2013 portant création de la commission de suivi de site relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux est modifié ainsi qu'il suit :

COMPOSITION DE LA COMMISSION :

Collège « administrations de l'Etat » :

- le préfet de Seine-et-Marne ou son représentant,
- le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (DRIEE) ou son représentant (UT77-DRIEE),
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant (SIDPC),
- le directeur départemental des territoires ou son représentant (DDT),
- le chef de l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Ile-de-France ou son représentant (DIRECCTE).

Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- Conseil départemental de Seine-et-Marne :

- Titulaire : Mme Sarah LACROIX
- Suppléant : Mme Véronique PASQUIER

- Commune de Meaux :

Titulaires :

- Mme Colette JACQUET, conseillère municipale
- M. Fernando RODRIGUES, conseiller municipal

Suppléants :

- Mme Louise LABECA, conseillère municipale
- Mme Thérèse WEBER, conseillère municipale

- Commune de Trilport :

- Titulaire : M. Michel EBERHART, adjoint au maire
- Suppléant : M. Joaquim DA CRUZ, conseiller municipal

- Commune de Fublaines :

- Titulaire : M. Patrick BRIET, maire
- Suppléant : non désigné

Collège « riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement » :

- Association Nature Environnement 77 :

Titulaires :

- Mme Christine GILLOIRE
- M. Benoît PENEZ
- Mme Mireille LOPEZ

Suppléants :

- M. Daniel SALOMON
- M. Michel SAINT-MARTIN
- M. Pascal MACHU

- Association Nanteuil Objectif Environnement :

Titulaires :

- Mme Christiane JUMELLE
- Mme Annick DUBOIS

Suppléants :

- non désignés

Collège « exploitant de l'installation classée » :

Titulaires :

- M. Pascal BOCQUET
- Mme Myriam ROUSSEL
- M. Laurent BAILLY
- M. Bernard DOSSAT

- M. Franck VAN DEN BUSSCHE

Suppléants :

- M. Yan SABBATINI
- Mme Lysiane BLANC
- M. Yannick RECCO
- Mme Florence VILAINE
- M. Jean-Marc BALLIN

Collège « salariés de l'installation classée »:

Titulaires :

- M. Thierry DECOUTURE
- M. Laurent REGNIER
- M. Mohamed EDIRI
- M. Sébastien GRATIEN
- M. Xavier DUBOIS

Suppléants :

- M. Christian EYNARD
- M. Olivier MEDIEU
- M. Sébastien LANDON
- M. Laurent DEGRET

Personnalité qualifiée :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant (SDIS).

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 :

- le sous-préfet de Meaux,
- les représentants des collectivités territoriales ou EPCI concernés,
- les représentants de la société BASF,
- les représentants des riverains ou associations de protection de l'environnement,
- ainsi que les directeurs des administrations mentionnées à l'article 1 du présent arrêté,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la CSS, consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Meaux, le 03 OCT. 2016

Le sous-préfet,

Gérard PEHAUT

